Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 056-215601311-20260128-202604-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE MESLAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meslan, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien Wacrenier, Maire.
Date de convocation : 23 janvier 2026

Présents : Sébastien WACRENIER, Daniel HENAFF, Ange LE LAN, Chantal PICARDA, Patrick LE GALLIC Olivier EVANNO, Solenn FLOC'H, Séverine KERVILY, Laëtitia ROYANT, NICOLAS DEL SORDO, PIERRE-ANGE LE FRAPPER

Absents excusés ayant donné mandat de vote : Nicolas HALOPEAU DONNE POUVOIR A SOLENN FLOC'H, Hélène FRADET DONNE PROCURATION A ANGE LE LAN, Magalie LE ROUX DONNE POUVOIR A SEBASTIEN WACRENIER, Delphine COSPEREC A DONNE PROCURATION A Daniel HENAFF

Secrétaire de séance : Daniel HENAFF

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	11	15

DELIBERATION N° 2026-04

CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UN SITE DE COMPOSTAGE PARTAGE

Monsieur Le Maire rappelle que dans le cadre de sa politique générale de prévention des déchets, Roi Morvan Communauté développe le compostage domestique depuis fin 2005. RMCom souhaite aller au-delà et permettre le tri à la source au plus grand nombre. RMCom propose donc aux usagers ne possédant pas de jardin une solution de tri à la source des biodéchets par le biais de sites de compostages partagés. Sur le territoire de Meslan, le composteur partagé est installé rue de la Fontaine derrière le restaurant scolaire sur une emprise de 12 m2.

Une convention vient définir les engagements de chacun, celle-ci est annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal :

- **APPROUVE la convention relative à la mise en place d'un site de compostage partagé ;**
- **AUTORISE Monsieur Le Maire à signer ladite convention et tous les documents afférents.**

Pour extrait certifié conforme.
Certifié exécutoire par Le Maire,
Le 29 janvier 2026,

Le Maire,
Sébastien WACRENIER

Le secrétaire de séance, Daniel HENAFF